Le prestataire doit prendre en charge tous les incidents dans les délais d'urgence nécessaires. Ces derniers sont à définir en concertation avec le maître d'ouvrage selon le degré de criticité de chaque incident. Les incidents sont classés en trois catégories en fonction de leur niveau de gravité :

- **Bloquant**: Est considéré comme « bloquant », tout dysfonctionnement entraînant l'arrêt total du portail ou qui rend impossible l'utilisation normale d'un module ou d'une fonctionnalité du portail.
- Majeur : Est considérée comme « majeur », tout incident qui altère le fonctionnement normal du portail, d'un module ou d'une fonctionnalité.
- Mineur : Est considéré comme « mineur », tout autre incident.

Si pour un incident donné, il s'avère nécessaire de mettre en place une solution de contournement, cette dernière ne doit pas dépasser une semaine en environnement de production. La solution définitive devra être mise en service au maximum durant ce délai.

#### Livrables

- Rapport détaillé de déroulement de la mise en production.
- Rapport détaillé des différents incidents remontés, de leurs gravités, de leurs résolutions et des éventuelles solutions de contournement appliquées.

## Phase 3 : Développement du Portail Grand public :

#### 1- Généralités

Le Portail grand public a pour but de permettre aux usagers d'accéder aux textes juridiques à partir d'options de recherche avancées. Le prestataire pourra s'inspirer de sites d'accès à la réglementation proposant des fonctionnalités analogues.

Le portail grand public sera totalement distinct du portail éditeur auquel seul un petit nombre d'utilisateurs, appartenant aux équipes du maître d'ouvrage seront en mesure de se connecter.

#### 2- Fonctionnalités attendues

Le portail grand public sera accessible soit directement, à partir de son Url, soit depuis un lien dans le site internet actuel du SGG, sous une de ses rubriques.

L'objet de ce portail est de permettre aux usagers d'effectuer des recherches approfondies, à partir des champs des métadonnées et du contenu des textes juridiques, de visualiser les documents au format HTML ou PDF et de télécharger des fichiers dans différents formats (PDF, XML, DOC,...).

Les fonctionnalités du portail grand public visent à offrir aux utilisateurs un accès convivial et puissant à la législation marocaine. Le prestataire doit prévoir les fonctionnalités principales cidessous sans s'y limiter :

## 2.1- Accès libre

Les utilisateurs peuvent accéder librement au portail et à toutes ses fonctionnalités sans avoir besoin de s'authentifier préalablement.

#### 2.2- Consultation des bulletins officiels

Les utilisateurs peuvent consulter les bulletins officiels complets dans leur format PDF original. Le portail offre des fonctionnalités de visualisation conviviales, telles que le zoom, la navigation par page et la recherche de mots-clés dans le document.

## 2.3- Affichage des métadonnées et du contenu

Lorsque l'utilisateur clique sur un lien, les métadonnées du document correspondant sont affichées, ainsi que son contenu en texte intégral. Si le fichier XML ou JSON existe, le contenu peut

être affiché sous la forme d'une page HTML générée à partir du fichier XML ou du fichier JSON, ou sous la forme d'un fichier PDF numérique « texte ».

## 2.4- Recherche simple

Un formulaire de recherche simple est disponible pour permettre aux utilisateurs d'effectuer des recherches rapides en utilisant des mots-clés ou des critères spécifiques.

#### 2.5- Recherche avancée

Le portail doit offrir une fonction de recherche avancée qui permet aux utilisateurs de rechercher des bulletins officiels et des textes juridiques en utilisant divers critères, tels que les mots-clés, les dates, les numéros de publication, les types de texte... Il doit prendre également en charge la recherche parmi les métadonnées des documents, ce qui permet aux utilisateurs de filtrer les résultats en fonction de leurs besoins spécifiques.

## 2.6- Accès aux textes juridiques

Le portail doit permettre aux utilisateurs d'accéder aux textes juridiques individuels extraits des bulletins officiels. Les utilisateurs peuvent consulter les textes dans leur format PDF ou en version HTML. Des fonctionnalités de recherche dans le texte sont également disponibles pour faciliter la recherche de mots ou de phrases spécifiques dans le texte affiché.

#### 2.7- Liens entre les textes

Le portail doit permettre d'établir des liens entre les textes juridiques pour faciliter la navigation et la compréhension de leur relation. Par exemple, il peut afficher pour un texte, si l'usager le veut, les références croisées entre les lois, les décrets et les arrêtés, permettant aux utilisateurs de suivre les liens pour accéder rapidement aux textes connexes et comprendre leur contexte.

#### 2.8- Téléchargement des documents

Les utilisateurs peuvent avoir la possibilité de télécharger les bulletins officiels, les textes juridiques et d'autres documents aux formats PDF, XML ou dans d'autres formats appropriés, et d'en enregistrer une copie locale pour utilisation ultérieure.

Des boutons de commande seront disponibles pour permettre aux utilisateurs de télécharger différentes versions du document, notamment :

- Le fichier au format XML
- Le fichier au format DOC généré à partir du XML ou JSON
- Le fichier PDF généré à partir du XML ou JSON
- Le fichier PDF contenant l'extrait du PDF du Bulletin Officiel d'origine
- Le Bulletin Officiel complet au format PDF

#### 2.9- Filtrage et tri des résultats

Le portail doit permettre aux utilisateurs de filtrer et de trier les résultats de recherche en fonction de différents critères, tels que la date, le type de document, la pertinence..

#### 2.10- Navigation par thématiques

Le portail doit offrir une navigation par thématiques pour permettre aux utilisateurs d'explorer les documents en fonction des domaines d'intérêt spécifiques.

#### 2.11- Traduction automatique

Le portail doit intégrer une fonction de traduction automatique pour permettre aux utilisateurs de traduire les documents dans différentes langues.

#### 2.12- Favoris et annotations

1

Les utilisateurs peuvent marquer des documents comme favoris pour un accès rapide ultérieur. Ils peuvent également ajouter des annotations ou des notes aux documents pour une référence personnelle.

#### 2.13- Partage des documents

Le portail doit permettre aux utilisateurs de partager des documents via des liens directs ou par le biais des médias sociaux, des courriels... Cela facilite le partage d'informations avec d'autres utilisateurs ou parties prenantes.

#### 2.14- Accessibilité

Le portail doit être conçu pour être accessible aux personnes ayant des besoins spécifiques en matière d'accessibilité, tels que les utilisateurs malvoyants, non-voyants ou malentendants. Il doit offrir des fonctionnalités telles que le support pour les lecteurs d'écran, la compatibilité avec les technologies d'assistance et des options de personnalisation pour améliorer l'expérience utilisateur.

# 2.15- Annotations collaboratives

Le portail doit offrir la possibilité aux utilisateurs de collaborer et d'ajouter des annotations aux documents juridiques. Cela permet aux utilisateurs de partager des commentaires, des interprétations ou des analyses spécifiques aux textes, favorisant ainsi l'échange d'informations et la discussion autour des sujets juridiques.

# 2.16- Alertes et notifications

Les utilisateurs peuvent s'abonner à des alertes et des notifications pour être informés des mises à jour, des modifications ou des nouveaux textes publiés dans leurs domaines d'intérêt spécifiques. Cela leur permettra de rester à jour et de recevoir des informations personnalisées selon leurs préférences.

## 2.17- Intégration des médias

Le portail doit prendre en charge l'intégration de médias, tels que des vidéos, des images ou des infographies, pour enrichir les textes juridiques, clarifier les procédures légales et administratives, et faciliter leur compréhension par les utilisateurs.

## 2.18- Partage de connaissances

Le portail doit offrir des fonctionnalités de partage de connaissances, telles que des forums de discussion ou des espaces de collaboration, où les utilisateurs peuvent échanger des informations, poser des questions et partager des insights sur des sujets juridiques spécifiques.

# 2.19- Interface conviviale

Le portail doit offrir une interface conviviale et intuitive, avec une navigation claire et des fonctionnalités accessibles. Le prestataire doit le concevoir de manière à offrir une expérience utilisateur agréable et faciliter l'accès à l'information juridique.

## 2.20- Référencement

Le prestataire se chargera d'optimiser le référencement naturel du portail grand public (SEO-Search Engine Optimisation), en favorisant sa visibilité sur les principaux moteurs de recherche de manière pérenne.

# 2.21- Statistiques sur l'utilisation

Le portail doit générer des statistiques d'utilisation détaillées pour permettre aux administrateurs de suivre les tendances d'utilisation, d'évaluer l'efficacité de la plateforme et d'identifier les besoins des utilisateurs.

Le Portail devra disposer d'outils pour analyser régulièrement le trafic afin d'optimiser et d'améliorer l'accès.

Les indicateurs clés qui doivent être surveillés incluent notamment :

- 1. Les visites : le nombre de visites sur le portail pendant une période donnée
- 2. Les visiteurs uniques : le nombre de personnes différentes qui ont visité le portail sur une période donnée
- 3. Le profil des visiteurs : le profil du public du portail, par exemple l'emplacement géographique, la langue, le sexe, l'âge...
- 4. Le taux de rebond et le temps passé sur le portail : si les visiteurs trouvent ce qu'ils cherchent sur le portail ou s'ils le quittent immédiatement
- 5. Le type de sources : segmentation du trafic par sources et moyens spécifiques, par exemple les moteurs de recherche, les sites de référencement, les campagnes
- 6. L'accès par redirection d'URL par rapport à l'accès par redirection par un moteur de recherche : les utilisateurs qui recherchent une législation à partir des modèles d'URI
- 7. Les interactions avec les médias sociaux : nombre de visiteurs qui interagissent avec des profils sur des médias sociaux.

# 2.22- Module Supervision des niveaux de service du portail grand public

Le prestataire devra prévoir la mise en place d'outils de supervision (monitoring) du trafic sur le portail grand public. Cette surveillance permettra de détecter les problèmes tels que les liens brisés ou les temps de réponse aux requêtes trop longs.

Le portail grand public doit comprendre des sondes permettant de faire remonter ses données de fonctionnement vers une solution de supervision.

Les données remontées incluront en particulier les événements se produisant (logs) et les mesures de performance et de charge.

Le module doit retourner :

- le temps nécessaire pour répondre à une requête d'un utilisateur ;
- le nombre de requêtes par seconde sont faites au portail ;
- le nombre de requêtes réussies par seconde sont faites au portail ;
- le nombre de requêtes en erreur par seconde sont faites au portail ;
- les erreurs enregistrées par le système lors de son fonctionnement ;
- la séquence d'opérations ayant mené à cette l'erreur.

Le prestataire devra également mettre en place des outils permettant de réaliser des tests de charge et de contrainte.

## 3- Méthodologie de développement

Le contenu de cette rubrique est similaire à celui présent dans la phase précédente, avec les mêmes livrables attendus.

#### 4- Le développement du Portail grand public

Le contenu de cette rubrique est similaire à celui présent dans la phase précédente, avec les mêmes livrables attendus ainsi que celui spécifié ci-dessous.

# 4.1- Etude SEO (Search Engine Optimization) Optimisation pour les moteurs de recherche

Le prestataire doit élaborer une stratégie pour le référencement naturel SOE du portail grand public. Les éléments suivants doivent être pris en charge :

- La définition des mots-clés ;
- L'optimisation de la structure du contenu ;
- L'indexation du contenu ;
- L'optimisation des balises « Title », « Meta description » et les éléments « Hn » ;
- L'optimisation des URL :
- La construction du fichier sitemap.xml.

La stratégie doit tenir compte du SEO Off-Page (Construction de liens vers le portail, Brand/Building, Réseaux sociaux, Événements, Syndication de contenu, ...).